

*Questions orales***LA FONCTION PUBLIQUE****LE RAPPORT LAMBERT—LA POSSIBILITÉ D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RENDEMENT DES FONCTIONNAIRES**

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au premier ministre, a trait au rapport Lambert sur la rémunération des hauts fonctionnaires, en particulier au chapitre du rapport où l'on dit que le conseil consultatif compte insister sur la nécessité d'établir des principes d'imputabilité devant servir à évaluer le rendement des cadres, d'une part. D'autre part, ce même rapport recommande qu'on accorde de meilleurs stimulants pour la bonne gestion des deniers publics, en créant, par exemple, un système de récompenses pour couronner ces efforts. Ces idées circulent depuis quelque temps déjà, car elles ont fait l'objet de commentaires détaillés dans les premiers rapports présentés par M. Lambert et ses collègues. Comme ce n'est pas la première fois qu'on insiste sur la nécessité d'apporter des changements au niveau du rendement des cadres supérieurs de la Fonction publique du Canada, le premier ministre pourrait-il faire plus que de se contenter de soumettre le rapport à ses collègues du cabinet? A-t-il l'intention de nommer une commission royale qui serait chargée d'enquêter, en fait, sur une commission royale, ou des progrès seront-ils réalisés dans ce domaine, en ce qui a trait notamment aux stimulants qui inciteraient les cadres supérieurs de la Fonction publique du Canada à utiliser au mieux les fonds publics?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je signale au député que le gouvernement a donné suite aux recommandations, en instituant des évaluations du rendement qui permettent de classer les cadres de la Fonction publique en différentes catégories. Nous avons donc fait exactement ce que recommande le comité consultatif. Il a fait, au sujet du secteur de la Fonction publique où les nominations ne se font pas par décrets en conseil, des observations très valables. Nous avons demandé aux sous-ministres, responsables de l'administration des ministères, de mettre autant de soin que le cabinet en a mis à classer les personnes nommées par décret, selon les fonctions qu'elles occupent.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le premier ministre a parlé d'évaluations du rendement. A ce propos, je voudrais signaler que M. Lambert et ses collègues ont déclaré qu'ils avaient du mal à croire en l'exactitude des résultats qu'on leur avait présentés. En d'autres termes, il s'agit d'une condamnation des mesures que le premier ministre aurait appliquées à la Fonction publique du Canada. A vrai dire, cette condamnation des évaluations du rendement dans la Fonction publique a été ressentie à d'autres niveaux dans la fonction publique, je songe en particulier à la direction des secrétaires affectées au service à l'étranger, un niveau bien inférieur, et elle donne à penser . . .

● (1430)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si le député a une question à poser, voudrait-il bien le faire?

[M. Abbott.]

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Le premier ministre réexaminerait-il sa réponse à la première question quand il a parlé d'un système d'évaluation du rendement insistant en particulier sur sa justesse, car ce facteur est important non seulement pour les hauts fonctionnaires mais également pour le moral de tout le personnel de la Fonction publique?

**M. Trudeau:** Je préférerais que ce soit le député qui réexamine ma réponse au lieu que je le fasse. Je puis lui assurer que la Commission de la rémunération des employés de la Fonction publique ne critique pas la façon dont le cabinet évalue le rendement. Nous l'avons fait d'une façon qui a obtenu leur approbation. Leurs critiques s'adressent aux nominations qui ne relèvent pas du cabinet, celles qui sont faites par la Fonction publique. Je conviens avec le député que les sous-ministres auront à faire montre d'un peu plus de vigilance pour veiller à ce que les évaluations du rendement s'effectuent selon une norme au lieu d'avoir trop d'employés dans la catégorie du rendement supérieur. Je m'accorde donc à cet égard avec le député et avec le comité consultatif. Il faudra que les sous-ministres soient plus vigilants. Mais je dois répéter cependant qu'en ce qui concerne l'évaluation par le cabinet, du rendement des fonctionnaires nommés par décret en conseil, elle a été approuvée.

\* \* \*

**LA SANTÉ****LA SACCHARINE—L'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME D'INFORMATION PUBLIQUE ET DE MISE EN GARDE SUR L'ÉTIQUETTE**

**M. F. A. Philbrook (Halton):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère envisage d'interdire la vente de certains produits de consommation contenant de la saccharine à la suite de recherches qui ont révélé les propriétés cancérigènes de ce produit. Le ministre envisage-t-il de mettre sur pied un programme destiné à informer le public sur tous les succédanés du sucre, et même sur le sucre, et d'exiger que l'on appose à cet effet une étiquette voyante sur les comprimés de saccharine et sur les produits contenant de la saccharine dont la vente est autorisée?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** On peut procéder de diverses façons. Récemment, j'ai publié un rapport sur les maladies cardio-vasculaires qui contenait des conseils d'ordre diététique. C'est une question importante que le député vient de soulever, puisqu'elle porte non seulement sur le sucre et tous ses succédanés mais qu'elle concerne aussi tous les aspects de la nutrition. Nous avons mis sur pied un programme d'ensemble dont le but est de renseigner le public sur la nutrition en général. Pour cela, nous avons recours à diverses techniques, telles que le rattachement des dépliants aux chèques d'allocations familiales et aux chèques de pension de vieillesse. Nous espérons mettre au point d'autres techniques lorsque nous aurons les crédits nécessaires; nous pourrions ainsi améliorer notre programme d'éducation collective.